

Virologie : une stratégie territoriale évolutive

- Une filière virologique structurée qui tient compte des contraintes
- Une cible claire qui passe par des paliers
 - Une gouvernance territoriale

15 avril 2020

Quels types de tests à ce stade ?

- Les tests utilisés pour dépister la présence du virus Covid-19 sont **les tests de biologie moléculaire dits « PCR »**. Ils s'effectuent dans les sécrétions nasopharyngées prélevées à l'aide d'un écouvillon introduit dans le nez jusqu'au nasopharynx.
- L'utilisation de cette technique PCR demande une **formation** aux gestes de prélèvements et le port **d'équipements de protection individuelle adaptés (EPI)**.
- Un certain nombre de raisons peuvent rendre le **test négatif** (transport, technique de prélèvement mal effectuée ou charge virale insuffisante au moment du test), c'est pourquoi ce test est à effectuer préférentiellement chez les personnes symptomatiques. Un test négatif n'élimine pas la contamination de la personne et une personne peut s'avérer contaminée quelques jours après le test.
- Dans les semaines à venir, **des tests sérologiques pourraient être disponibles après fiabilisation**. Les conditions d'utilisation seront alors définies. Ils permettent d'évaluer l'apparition d'anticorps spécifiques. Ils ne sont pas adaptés pour une prise en charge initiale des patients .

Populations ciblées par les tests biologiques diagnostiques (directives nationales – à ce stade)

Seuls font l'objet de tests systématiques pour la recherche du virus SARS-CoV-2 :

- les patients hospitalisés pour un tableau clinique évocateur de COVID-19 afin de valider le diagnostic et éviter la transmission par des mesures d'isolement et d'hygiène appropriées ;
- le suivi de l'excrétion virale chez les patients graves en réanimation afin de guider le traitement ;
- les personnes à risque de formes graves et présentant des symptômes évocateurs de COVID-19 ;
- les femmes enceintes symptomatiques quel que soit le terme de la grossesse ;
- les donneurs d'organes, tissus ou cellules souches hématopoïétiques ;
- les personnels symptomatiques des opérateurs d'importance vitale ;
- **tous les professionnels de santé ou personnels des structures médico-sociales et d'hébergement dès l'apparition des symptômes évocateurs de COVID-19 ;**
- **les trois premiers patients dans le cadre de l'exploration d'un foyer de cas possibles au sein d'une structure d'hébergement collectif (en particulier collectivités de personnes âgées mais aussi lieu d'accueil pour les personnes avec un handicap, milieu carcéral, caserne, résidence universitaire...) ;**
- les personnels (symptomatiques ou non) des EHPAD sans cas de CoVid-19 connus, dès confirmation d'un premier cas positif parmi ces personnels ou parmi les résidents de l'établissement.

Une filière virologique sur les territoires déjà bien structurée & qui tient compte des contraintes

Pour les patients hospitalisés et les personnels hospitaliers



une organisation en interne

- Équipes internes
- Drive du CHU d'Angers

Pour les professionnels non hospitaliers et patients ambulatoires



79 lieux fixes de prélèvements

- site d'un laboratoire de biologie médicale privé (drive-in...)
- en Sarthe, l'un des 11 centres « Covambu72 »
- en Maine-et-Loire, l'un des 27 centres de consultation « Coville49 ».

Pour les patients fragiles à domicile et en établissements médico-sociaux



des équipes mobiles

- Des équipes mobiles d'IDE libéraux formées (250 IDE formés du 14 au 17 avril)
- Des équipes mobiles de gériatrie formées
- Infirmiers des EHPAD formés
- Infirmiers de certaines MSP formés

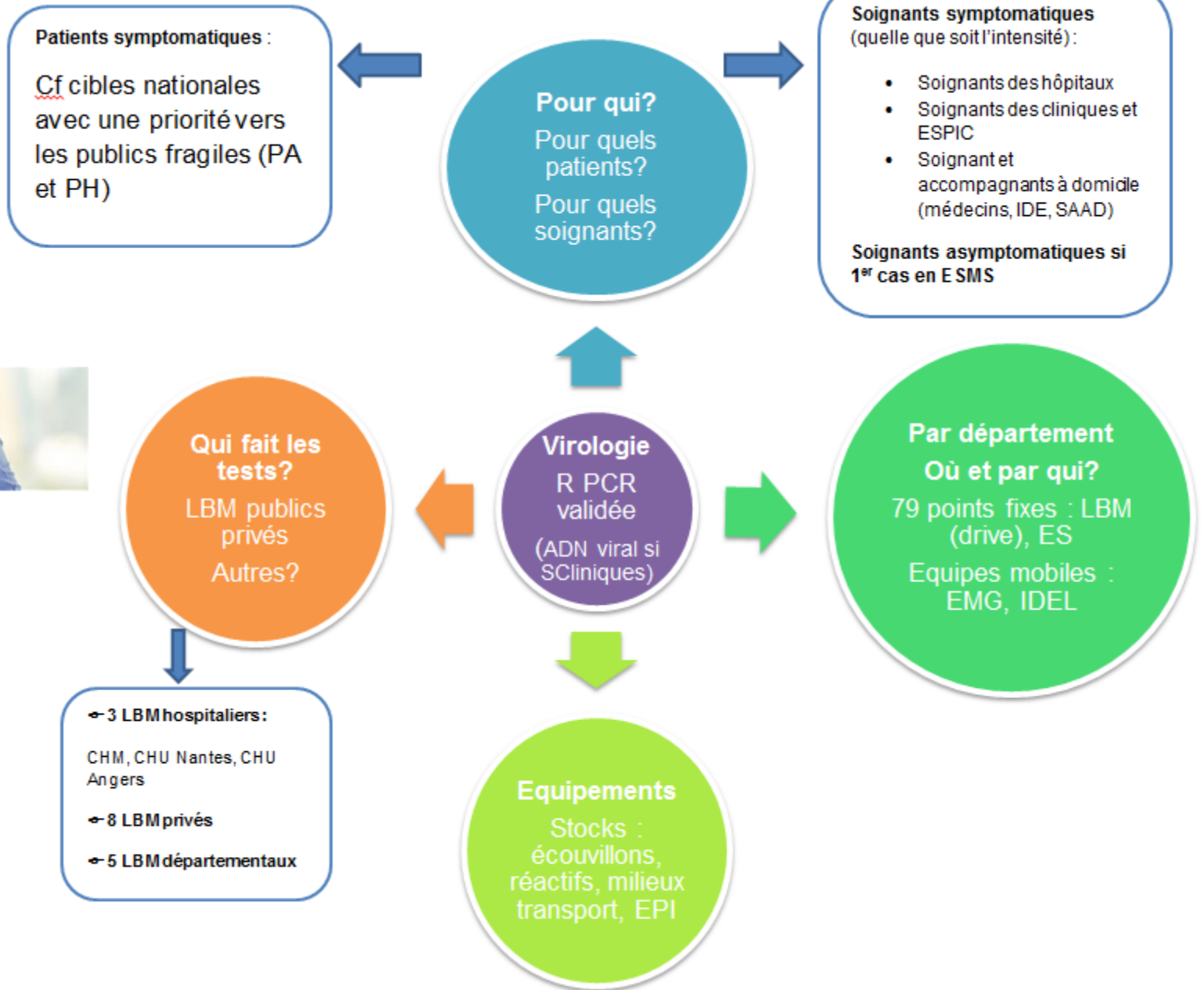
Ces organisations se complètent et permettent un accès à tous les publics, à domicile comme en établissement. Elles permettent d'assurer également la qualité des prélèvements (afin d'éviter les faux négatifs), la protection des personnels et la bonne utilisation des matériels.

Un plan de montée en charge de la production de diagnostic biologique bien défini

- 3 laboratoires publics et 8 privés de biologie médicale font déjà de la PCR.
- 1 labo public (CHD) va venir compléter cette offre prochainement
- 5 laboratoires d'analyses départementaux vont pouvoir réaliser la phase analytique pour le compte de l'un des 10 laboratoires biologie médicale (démarrage du 15 au 23 avril).
- Réception prochaine d'un automate à haut débit au CHU de Nantes (date inconnue)
- A l'avenir utilisation d'un nouveau type de tests (sérologiques)

Mais des contraintes fortes sur les matériels et équipements, indispensables aux tests biologiques qui nous obligent à avoir des réponses graduées et adaptées à chaque territoire.

Virologie en PDL : Schéma de synthèse



En conséquence, une cible claire et des priorités pour accompagner les paliers de montée en charge

- L'objectif est bien de couvrir l'ensemble des cibles nationales, **en priorisant les personnes les plus vulnérables** (PA, PH, précaires, ainsi que les professionnels qui les accompagnent).
- **Choix PDL :**
- **dédier 50% de la capacité journalière de production aux personnes vulnérables** et aux professionnels qui les accompagnent. Cela représente une capacité journalière de **2 600 tests. Cette capacité a été multipliée par 5, mais reste encore limitée.**

Focus sur les ESMS

Déclaration sur le portail de santé publique France et signalement auprès de la DT

Cibler prioritairement les structures :

1) avec l'apparition récente du premier cas parmi le personnel et/ou les résidents, afin de mettre en place des mesures de prévention. Dans ces établissements, l'ensemble du personnel sera testé. L'objectif est d'éviter l'apparition d'un foyer de contamination en rompant la chaîne de contagiosité des professionnels, présentant ou non des symptômes, se trouvant au contact des résidents

En tout état de cause : priorisation des tests en EHPAD et structures pour polyhandicap/maladies neurodégénératives

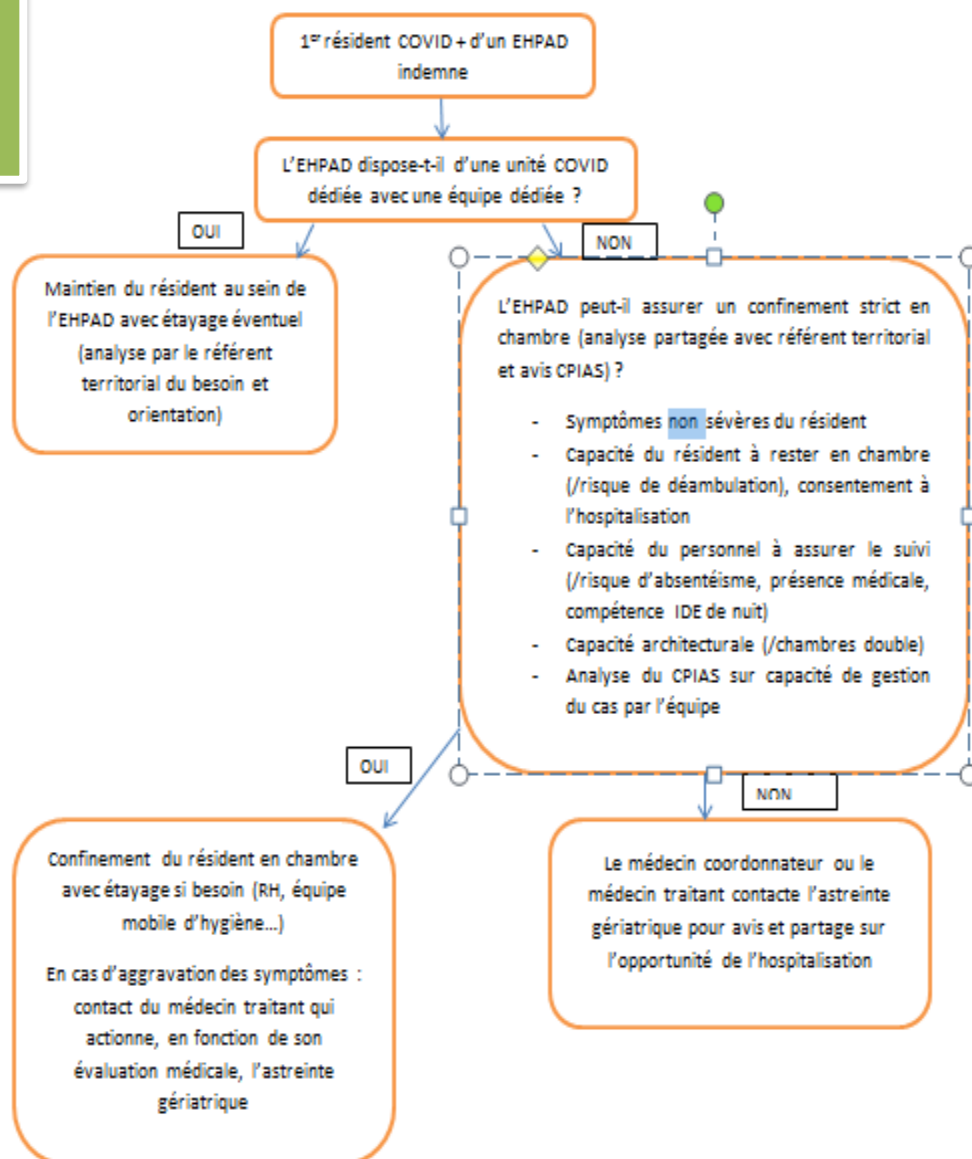
2) avec un foyer de cas possibles. Exploration d'un foyer de cas possibles au sein d'une structure d'hébergement (en particulier collectivités de personnes âgées mais aussi lits d'accueil pour les personnes en situation d'handicap, milieu carcéral...). Dans ces structures, **les trois premiers patients seront testés.**

3) avec des résidents pour lesquels le confinement en chambre pourrait entraîner des conséquences psychiques ou physiques difficiles. Un test pourra être réalisé pour confirmer ou non la nécessité d'un isolement.

Dans les structures ayant déjà des cas confirmés, les professionnels symptomatiques seront testés.

Le MINSANTE n°67 prévoit un renforcement de la stratégie de test à visée diagnostique dans les EHPAD. Le premier résident symptomatique est testé dès l'apparition de symptômes évocateurs du COVID 19. L'arbre décisionnel ci-dessous a pour objectif d'accompagner les acteurs en charge de l'accompagnement du résident dans la décision la plus appropriée de prise en charge (maintien dans l'EHPAD en unité COVID ou chambre individuelle ou transfert vers un établissement de santé).

Conduite à tenir si 1^{er} cas dans un ESMS indemne.



Une méthodologie de mise en œuvre de la stratégie virologique concertée territorialement

Task-force RH d'appui
aux territoires

Co-pilotage ARS/ Préfet

**Un comité scientifique
régional sous l'égide
de l'ARS**

- associant 3 professeurs (gériatrie, infectiologie, virologie)
- l'espace de réflexion éthique régional.

**Un copil départemental
associant tous les acteurs**

- CD
- GHT
- laboratoires publics, privés
- ordres, URPS ML et IDE, ADOPS, APMSL
- représentants PA et PH, un gériatre
- autres personnes qualifiées si besoin.

Organisations départementales

Loire-Atlantique

- Capacités d'analyse :
 - 1 laboratoire public (CHU de NANTES)
 - 4 plateaux techniques de laboratoires privés (BIOLIANCE, BIOLOIRE, LABOUEST, BIOMEDILAM)
+ Inovalys Nantes
- 24 sites de prélèvement fixes mis en place par 9 laboratoires privés :
 - Ancenis
 - Basse-Goulaine
 - Blain
 - Carquefou
 - Châteaubriant
 - Chaumes-en-Retz
 - Clisson
 - Héric
 - La Chapelle-sur-Erdre
 - Le Loroux-Bottereau
 - Nantes (5 lieux)
 - Nort-sur-Erdre
 - Orvault
 - Rezé
 - Saint-Nazaire
 - Saint-Sébastien-sur-Loire
 - Sautron
 - Thouaré-sur-Loire
 - Vallet
 - Vertou
- Equipes mobiles d'IDEL à déployer pour les prélèvements à domicile et en ESMS, en complément du partenariat mis en place entre BIOLIANCE et SOS Médecins / SOS Infirmiers

Maine-et-Loire

- Capacités d'analyse :
 - 1 laboratoire public (CHU d'ANGERS)
 - 1 plateau technique d'un laboratoire privé (BIOSITES)
 - + Inovalys Angers déjà autorisé par le préfet
- 5 sites de prélèvement fixes mis en place par 3 laboratoires privés (BIOLARIS à Angers, Saumur et Beaufort-en-Anjou ; BIOMELIS et XLABS à Cholet)
- Mise en place de prélèvements dans les 27 centres Coville49, en partenariat avec le CHU d'ANGERS et les 5 laboratoires du secteur ayant répondu à la sollicitation de l'ARS (BIOSITES, LABOUEST, BIOLARIS, LABORIZON MAINE ANJOU, BIOMELIS)
- Equipes mobiles d'IDEL à déployer pour les prélèvements à domicile et en ESMS, en complément des équipes mobiles de gériatrie mobilisées sur le département

Mayenne

- Capacités d'analyse :
 - 1 plateau technique d'un laboratoire privé (BIOLARIS)
 - + Laboratoire départemental de la Mayenne
 - + Laboratoire du CH de LAVAL en attente de confirmation
- 10 sites de prélèvement fixes :
 - Laboratoire BIOLARIS à Laval, Château-Gontier et Ernée
 - Laboratoire SYNLAB NORMANDIE MAINE à Mayenne
 - 8 centres de consultations dédiés COVID qui peuvent également réaliser les prélèvements.
- Equipes mobiles d'IDEL à déployer pour les prélèvements à domicile et en ESMS, en complément des équipes mobiles de gériatrie mobilisées sur le département

Sarthe

- Capacités d'analyse :
 - 1 laboratoire public (CH LE MANS)
 - 1 plateau technique d'un laboratoire privé (LABORIZON MAINE ANJOU)
 - + Inovalys Le Mans déjà autorisé par le préfet
- 11 sites « Covambu72 » de prélèvement fixes mis en place en partenariat avec le CH du Mans et le laboratoire LABORIZON MAINE ANJOU :
 - Conlie
 - La Ferté Bernard
 - La Flèche
 - Le Mans (3 lieux)
 - Mamers
 - Montval-sur-Loir
 - Sablé-sur-Sarthe
 - Saint-Calais
 - Sillé le Guillaume
- Equipes mobiles d'IDEL à déployer pour les prélèvements à domicile et en ESMS

Vendée

- Capacités d'analyse :
 - 1 plateau technique de laboratoire privé (BIORYLIS)
 - + Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV)
 - + Laboratoire du CHD Vendée en attente de confirmation
- 11 sites de prélèvement fixes mis en place par 4 laboratoires privés :
 - Aizenay
 - Challans
 - Chantonnay
 - La Roche-sur-Yon (2 sites)
 - Les Herbiers
 - Luçon
 - Mortagne-sur-Sèvre
 - Olonne-sur-Mer
 - Pouzauges
 - Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Equipes mobiles d'IDEL à déployer pour les prélèvements à domicile et en ESMS